



responsabilité partie commune immeuble

Par **jdp1977**, le **25/10/2019** à **12:35**

Bonjour,

j'habite un appartement au 2eme et dernier étage d'un immeuble de 4 appartements, 2 au RDC, 1 au premier, et moi au dernier. mes canalisations d'eaux usées ressorte sur un mur du coté où se trouve la terrasse d'un des appartement du RDC.

Toute mes eaux usées se retrouve au même endroit, elles descende le long du mur pour récupérer une partie des eaux usées du premier étage, puis continuer jusqu'à la terrasse du RDC pour s'encastrer sous le carrelage, longer le mur pour enfin se verser dans le groupement des eaux usées de l'immeuble. Ensuite, une autre sortie d'eaux usées appartient en partie au premier étage et à l'appartement du RDC donnant sur terrasse qui utilisent un chemin différent passant par l'appartement du RDC, puis ecastré par le centre de la terrasse et enfin se déverser dans le coin du mur avec ma canalisation.

L'appartement du RDC à régulièrement des bouchons et son propriétaire fait intervenir une entreprise pour le déboucher. Il me dit que cette terrasse est une partie commune et il en a pleine jouissance. je sais ne pas être responsable des problèmes car le bouchon intervient à un autre endroit que le passage de mes canalisations. Le bouchon se situe entre son intérieur et la terrasse (sans rapport avec mes canalisations) Ma question est : suis-je responsable quand même ?

merci

cordialement

Julien de Pertat

Par **pieton78**, le **25/10/2019** à **14:45**

Bonjour,

En dehors de votre appartement, les canalisations sont parties commune, l'entretien ou réparation incombe à la copro. . Facturation selon les tantièmes du RC.